

Des études détaillées sont en cours sur de nouveaux traversiers pour passagers et les installations portuaires nécessaires. C'est cette année que l'on en arrivera à l'étape de la conception finale.

En terminant, monsieur l'Orateur, je ne puis voir pourquoi le gouvernement devrait endosser la motion présentée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall), tendant à retirer aux travailleurs le droit de grève qui leur a été accordé par le passé. C'est certainement là leur droit, et quant à moi, je ne suis pas en faveur d'une telle mesure.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat parce que, les députés s'en souviennent, nous avons tenu un débat similaire lundi après-midi sur un avis de motion d'initiative parlementaire que j'avais fait inscrire au *Feuilleton* à propos du service de traversée.

Mais après avoir entendu le député de Saint-Boniface (M. Guay), je ne puis m'empêcher de prendre la parole pour faire quelques commentaires sur certaines choses qu'il a dites. Le député a cette étrange habileté à fausser le sens des mots et à faire passer le noir pour le blanc.

● (1730)

Personne, de ce côté-ci de la Chambre, pas même le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) n'a laissé entendre qu'il faudrait priver les travailleurs du droit de grève. La motion du député, tout comme la mienne de lundi dernier, affirme que les 500,000 insulaires de Terre-Neuve-Labrador ont droit d'accès au continent et droit à un service permanent de transport des personnes, des marchandises et des véhicules.

Peut-être, si le Canadien National s'était montré plus généreux et prévenant, mieux disposé à entendre raison, les grèves qui ont interrompu le service de traversiers n'auraient pas eu lieu. La grève de l'an dernier, qui a isolé Terre-Neuve et causé des difficultés à ceux qui voyagent entre l'Île et le continent, est imputable à l'attitude du Canadien National comme du gouvernement en général.

Lorsque le député a répondu à ma motion lundi, il paraissait lire un discours écrit pour lui, sans doute par un bureaucrate soucieux des intérêts de l'Ontario. Il avait, de toute évidence, suivi un cours par correspondance en comptabilité de coûts de revient parce qu'il a inclus dans son discours des chiffres concernant le coût du transport de marchandises par tonne du Canada continental à l'Île de Terre-Neuve. Le rédacteur du discours de mon honorable ami n'a pas tenu compte du fait que chaque tonne de marchandises transportée dans notre province ou dans la région atlantique du Canada en général et fabriquée dans le Haut-Canada, dans le triangle d'or, contribue beaucoup à l'économie de cette région. Le prix de la subvention n'est certainement pas un facteur négatif, comme le secrétaire parlementaire voudrait le faire croire aux Canadiens et à la Chambre.

Nous reconnaissons que le gouvernement paie des subventions importantes pour le service de traversiers. Ce n'est toutefois pas le point important. Le député a essayé de renverser complètement l'argument et de mésinterpréter le sens de la motion que j'ai proposée lundi et de celle que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a présentée aujourd'hui.

Nous savons que le service de traversiers coûte cher. Nous reconnaissons que le maintien des services de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs dans d'autres régions du Canada coûte cher au contribuable

Transbordeurs desservant Terre-Neuve

canadien. La construction et l'entretien de la route transcanadienne ont coûté et coûtent toujours très cher. C'est le contribuable canadien qui paie. Nous disons qu'en vertu des conditions de l'union, nous avons le droit de voyager de la partie insulaire de la province au continent sans être assujettis à un péage ou à un tarif.

Que dirait le député si on lui imposait un péage chaque fois qu'il quitte sa province pour se rendre en Ontario ou en Saskatchewan? Que diraient les manufacturiers de sa province si l'on prélevait un tarif sur les marchandises fabriquées au Manitoba et exportées dans d'autres provinces ou sur les marchandises transportées au Manitoba? C'est ce qui se passe, en fait, à Terre-Neuve.

Je soutiens, et mes collègues en conviennent, que les 90 milles d'eau qui séparent l'Île de Terre-Neuve du continent devraient pouvoir être traversés au même coût que ce qu'il en coûte pour franchir 90 milles de la route transcanadienne. Le même argument pourrait être invoqué pour la province insulaire du député de Hillsborough (M. Macquarrie). Les Ontariens peuvent franchir le pont pour se rendre au Québec sans être assujettis à un péage ou à un tarif.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Qu'il soit clairement établi que je ne parlais pas contre le système de transport en tant que tel. Mes observations visaient la motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et l'idée de supprimer le droit de grève des employés. C'est là bien autre chose.

L'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député a eu la chance de faire son discours. Il devrait maintenant permettre au député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) d'exprimer ses vues.

M. Carter: Je suis sûr, maintenant que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) est ici à la Chambre, qu'il sera heureux d'apprendre que le député de Saint-Boniface a porté des accusations contre lui aussi au sujet du droit de grève. Le droit de grève des employés du CN affectés au service des transbordeurs est mis en doute par ce parti. Le député voudra peut-être en parler.

Je ne retiendrai pas davantage l'attention de la Chambre. J'espère que cette motion, contrairement à celle présentée lundi, sera mise aux voix. Un dernier mot aux députés: nous ne sommes pas extravagants dans nos demandes. Nous savons ce qu'il en coûte pour assurer un service de transbordeurs. Nous demandons seulement, en tant que province insulaire—et j'inclus l'Île-du-Prince-Édouard dans mes observations—d'être traités comme toute autre région du Canada, que les habitants de ces provinces ne soient pas pénalisés tout simplement parce qu'ils vivent dans des îles.

M. Guay (Saint-Boniface): Je suis tout à fait d'accord.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, dans la motion à l'étude, il n'est nullement question de la façon dont les employés intéressés pourraient améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail. Il est donc juste et raisonnable, en ce qui concerne le député de Saint-Boniface (M. Guay) de supposer que le motionnaire voudrait supprimer le droit de grève des employés du service de transbordeurs entre la terre ferme et l'Île.